



# Formation pour l'obtention du certificat « Certibiocide »

 1 à 3 jours

 Sessions régulières

 CFPPA Site des Vaseix

## OBJECTIFS

Certificat obligatoire depuis le 1er juillet 2015, le "Certificat à l'utilisation professionnel et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels", ou Certibiocide, a été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées.

## POUR QUI ?

Toute personne qui utilise, vend ou achète les produits biocides réservés aux professionnels suivants :

- Désinfectants et produits algicides (TP 2) : désinfection des locaux et des matériels utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères.
- Produits pour l'hygiène vétérinaire (TP 3) : assainissement des logements d'animaux domestiques, du matériel d'élevage et de transport
- Produits pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (TP 4)
- Les produits de protection du bois (TP 8)
- Rodenticides (TP 14)
- Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (TP 18)
- Lutte contre d'autres vertébrés (TP 20)
- Avicides (TP 15)

## INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS :

Mme BOURROU Carine  
05.55.48.44.30 [cfppa.limoges@educagri.fr](mailto:cfppa.limoges@educagri.fr)

## DÉLAIS D'ACCÈS

Suivant places disponibles.

## CFPPA Les Vaseix – Bellac

**Site des Vaseix**  
Domaine des Vaseix  
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE  
05 55 48 44 30  
[cfppa.limoges@educagri.fr](mailto:cfppa.limoges@educagri.fr)

**Site de Bellac**  
7 rue des Rochettes  
87300 BELLAC  
05 55 60 95 95  
[cfppa.magnac-bellac@educagri.fr](mailto:cfppa.magnac-bellac@educagri.fr)

# LA FORMATION POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT « CERTIBIOCIDÉ » AU CFPPA LES VASEIX-BELLAC

## PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire.

## DURÉE

Le certificat s'obtient après une formation de 3 jours. La formation peut être réduite à 1 journée pour les personnes déjà titulaires du Certiphyto.

**Renouvellement** : de 1 à 3 jours en formation.

## FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Formation non rémunérée. Financement suivant votre statut.

## PROGRAMME

Les produits professionnels biocides

Protection de la santé des utilisateurs et du public

Prévention des risques pour l'environnement

Stratégies générales de limitation au recours des biocides

Les différents produits et leurs applications

## INTERVENANTS

Responsable de stage : Mme BOURROU Carine

Formateurs : Mme BABAUDOU Sonia, M. GAYOUT Éric, M. FERREIRA Tonio et M. DIONISIO Manuel : Formateurs spécialisés en aménagement paysager et en développement durable. Professionnels 3D.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé en salle / Diaporama / Echanges entre participants / Intervention de professionnels

## ÉQUIPEMENT APPORTÉ PAR LE STAGIAIRE

Matériel pédagogique utile à la prise de notes.  
Carte d'identité en cours de validité.  
Copie du Certiphyto le cas échéant.

## TARIFS

**140 € / jour**

**1100€ coût groupe**

(voir conditions générales de vente disponibles sur [www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr](http://www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr))  
Formation proposée en formation continue et non proposée en alternance.

## VALIDATION

QCM délivrant l'attestation de formation permettant la délivrance d'un certificat par la plateforme SIMMBAD (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) et valable pendant une durée de 5 ans maximum. Non possibilité de valider des blocs de compétences.

## FRAIS PÉDAGOGIQUE

Aucun

## CHIFFRES CLÉS

Les taux de réussite, taux de satisfaction et taux d'insertion sont disponibles sur notre site internet. : [www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr](http://www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr)

## POURSUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation vous pouvez vous renseigner via notre site internet sur nos autres formation.